

Emploi des personnes handicapées : « les entreprises bretonnes sont dans la moyenne nationale »

À l'occasion de la 25e semaine Emploi-Handicap, Hélène Grimbelle, déléguée régionale de l'Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (Agefiph), fait le point sur la situation en Bretagne.



La loi oblige les entreprises de plus de 20 salariés à employer des personnes en situation de handicap dans une proportion de 6 % de l'effectif total.

La Bretagne fait-elle figure de bonne élève dans l'emploi des personnes en situation de handicap ?

Les entreprises bretonnes se situent dans la moyenne nationale. La loi oblige les entreprises de plus de 20 salariés à employer des personnes en situation de handicap dans une proportion de 6 % de l'effectif total. Aujourd'hui, on est à 3-4 % en moyenne. Dans la région, 26 600 des personnes en recherche d'emploi sont en situation de handicap, ce qui représente 10,4 % des demandeurs bretons. Et les personnes handicapées connaissent toujours une durée de chômage deux fois plus longue que les autres. Mais la situation progresse et cette semaine Emploi-Handicap est là pour le montrer. Par exemple, en 2021, les embauches de personnes handicapées bretonnes ont augmenté de 31 % en un an. Et en moyenne, huit entreprises sur dix salarient au moins une personne en situation de handicap. C'est très encourageant.



Hélène Grimbelle, déléguée régionale de l'Agefiph Bretagne. (DR)

Qu'est-ce qui freine toujours à l'embauche de personnes handicapées ?

Les stéréotypes. Quand une entreprise embauche quelqu'un, elle veut que le salarié soit 100 % à sa tâche. Or, une personne en situation de handicap peut être bloquée dans certaines actions. Alors l'entreprise ne va pas le recruter. Pourtant il y a des choses simples qui peuvent être mises en œuvre pour atteindre les 100 % : aménager l'emploi du temps, adapter le poste de travail, rendre le bâtiment accessible... Il existe des fonds pour soutenir financièrement ses adaptations. Et les solutions, comme la réduction du bruit dans un open-space, peuvent bénéficier à tous les salariés, et pas qu'à la personne en situation de handicap. Il faut aussi agir sur la formation, pour rendre les CAP et l'alternance plus accessibles.

À lire sur le sujet

Travail et handicap, à Lorient, ils témoignent de leur reconversion

Les entreprises qui ne respectent pas le quota des 6 % sont obligées de payer une amende. Elle se chiffre à combien en Bretagne ?

L'année dernière, l'Agefiph a récupéré 12 millions d'euros dans la région. Mais il y a de nombreuses entreprises qui s'activent et qui devraient atteindre le fameux seuil l'année prochaine ou d'ici trois ans. Je pense à Guy Cotten, Batirose ou Cogedis. Crédit Mutuel-Arkéa est aussi très volontaire dans les efforts. Nous avons eu aussi un bel engouement pour le Duo-Day, qui s'est déroulé ce jeudi 18 novembre, avec 600 binômes formés en Bretagne, sur 12 000 à l'échelle nationale.

Le Télégramme 18 novembre 2021